



MAIRIE DE VERSOIX
CP 107, 1290 VERSOIX

VILLE DE VERSOIX

PROCES-VERBAL No 1 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du : lundi, 23 février 2015 de : 19h45 à : 22h00

Lieu : Salle du Charron

Présidence : M. Yves Richard

Vice-Présidence : M. Cédric Miche

Secrétaire : M. Alain Riat

Présents : Mmes et MM. Angelo, Chaoui-Corpataux, Chappatte, Enhas, Fauchier-Magnan, Hurni, Jaussi, Kaech, Kummer, Laederach, Leiser, Levrat, Maréchal, Marro, Métrallet, Monnot-Crespi, Piccot, Ricci, Rothlisberger, Sauter, Schenker, Sudan, Tchamkerten, Conseillers municipaux

M. C. Lambert, Maire

M. C. Genequand, Conseiller administratif

M. P. Malek-Asghar, Conseiller administratif

M. F. Lavanchy, Secrétaire général

Absents / Excusés : Mme Richard-Mikel

Rédaction PV : Mme C.-A. Mareemootoo

Ordre du jour :

0. Naturalisations
1. Approbation du PV du 15 décembre 2014
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Crédit de Frs. 57'000.- : aménagement du Centre d'action sociale (CAS) de Versoix
5. Crédit complémentaire de Frs. 152'000.- : parking Boléro
6. Vice-présidence du local de vote pour les élections communales 2015
7. Proposition de soutien à la création d'un fonds compensatoire liés aux nuisances sonores et environnementales de l'Aéroport de Genève
8. Propositions individuelles et divers

M. Richard ouvre la séance à 20h30 en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous. Il excuse Mme Richard-Mikel et annonce que M. Leiser arrivera avec du retard.

En hommage à son compagnon de jeunesse, Cabu, M. Richard projette une citation de son compagnon de réflexion, Lao Tseu :

"Mieux vaut allumer une bougie que maudire les ténèbres."

1 *05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE*

NATURALISATIONS

Ce point se déroule à huis-clos.

2 *05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE*

APPROBATION DU PV DU 15 décembre 2014

Le PV est approuvé par 22 oui et 2 abstentions (24 votants).

3 *05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE*

COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Richard annonce que le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants de l'Etat de Genève viendra effectuer une présentation au sein de la Commission BGDD le 9 mars 2015 à 19h00. Tous les CM qui le souhaitent sont les bienvenus en tant qu'auditeurs.

Concernant la sortie du CM, M. Richard informe que le rendez-vous est fixé le 13 mars 2015 à 7h20/7h30 au parking Lachenal. Café/croissants seront offerts par la Maison Carrière. Le départ du car est prévu à 7h45.

M. Richard annonce que dans le cadre des élections 2015, un débat sera organisé le lundi 30 mars à 20h00 à Lachenal. Des précisions suivront.

Dans le cadre de la commémoration du Bicentenaire de l'entrée de Versoix dans la Confédération Helvétique, M. Richard informe que le Comité d'organisation travaille assidument en collaboration avec les services de la Ville de Versoix. De nombreuses animations sont prévues et permettront à la population de vivre des moments joyeux et intenses. Plus de 35 associations voisines ou locales se chargeront de faire vivre les stands sur le site d'Ecogia. Des démonstrations ainsi qu'un programme musical compléteront la fête. Des précisions liées aux horaires suivront.

En se référant aux deux affichettes que chaque CM vient de recevoir, M. Richard rappelle les quatre événements (trois conférences et une pièce de théâtre) qui se tiendront avant la manifestation des 29,30 et 31 mai 2015.

Il informe que les ateliers de création de costumes mis en place rencontrent un grand succès. Des ateliers supplé-

mentaires ont été programmés en mars et avril. Il annonce par ailleurs que la Fédération du Costume Genevois offre la possibilité de louer un costume d'époque pour la fête. Un stock de costumes est à disposition auprès de Mme Micheline DEVEGNEY.

M. Miche, membre du Comité d'organisation, présente dans les grandes lignes le programme provisoire des festivités des 29, 30 et 31 mai 2015. La cérémonie d'ouverture aura lieu le vendredi 29 mai 2015. La programmation musicale a été confiée ce soir-là au Zooloo Festival.

Le samedi 30 mai 2015 sont prévus notamment : un défilé de la Compagnie des Vieux-Grenadiers de Genève, un concert de Sonia Grimm, un feu d'artifice en soirée, un groupe musical pour animer la soirée, des artistes de rue ainsi qu'un marché du terroir.

Une célébration œcuménique aura lieu le dimanche matin, suivie d'un concert de cors des Alpes, d'un concert de la MMV et d'une partie officielle.

M. Miche informe par ailleurs qu'une séance de coordination avec les sociétés a été programmée le 16 avril 2015. Il précise que le Comité d'organisation se réunit toutes les deux semaines et que la cadence des réunions va s'intensifier afin que la fête soit belle ! Des bénévoles sont recherchés et peuvent s'inscrire sur le site internet du Bicentenaire dont le lien figure sur le site de la Mairie. Une tombola, gérée par les Scouts de Versoix, sera organisée lors de la fête. Il remercie les personnes qui souhaitent d'ores et déjà garnir la planche des prix.

Le Comité d'organisation remercie les CM pour leur soutien et leur implication dans cet événement.

4

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Cédric Lambert, Maire :

Apport en personnel au Service de la Culture :

Chargée de la promotion et de la programmation du Boléro, Mme Claudine Lopes a pris ses fonctions au mois de janvier au sein du Service de la Culture.

M. Marec Brunetti a quant à lui été engagé à la Bibliothèque notamment pour ses compétences informatiques.

Sécurité :

M. Florian Monod, APM, est venu, dès le mois de février, garnir les rangs de la Police municipale.

Concernant la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Versoix, M. Lambert annonce les départs à la retraite suivants au 31 décembre 2014 :

- Sergent Pierre-Alain Grenier, après 32 ans de service;
- Sapeur Christian Gothuey, après 25 ans de service;
- Sapeur Jacques Mettraux, après 25 ans de service.

M. Lambert les remercie sincèrement pour leurs bons et loyaux services !

M. Lambert informe que le processus de formation continue des Sapeurs-pompiers professionnels du SIS de la Ville de Genève prévoit un exercice avec la grande échelle les 2, 9, 16 et 23 mars prochains entre 9h00 et 12h00 et 14h00 et 17h00 à la rue des Boucheries et à la rue des Moulins.

Les riverains sont prévenus, la Police municipale et la Compagnie de Sapeurs-Pompiers de Versoix également, ceci pour éviter un déclenchement d'alarme inutile.

Social-Jeunesse :

Afin de permettre la mise en place d'ateliers informatiques, M. Lambert informe que du matériel spécifique (3 PC et 1 imprimante) a été installé à l'Espace quartier la Passerelle.

Par ailleurs, le Service social-jeunesse a mis en œuvre un programme de récupération de cartouches d'encre dans les écoles primaires de Versoix, en collaboration avec les Etablissements publics d'intégration du Canton de Genève.

La décision a été prise de mandater une société de recyclage en vue de la récupération des déchets verts des restaurants scolaires dès le 2 mars avec une fréquence de ramassage deux fois par semaine.

Culture :

M. Lambert informe que le vernissage de l'exposition du "Jardin des belles lettres" aura lieu au Boléro le samedi 28 février 2015 à 17h00. Ouverture des portes dès 15h00.

Dans le cadre du Festival Antigél, un concert est programmé le 7 mars 2015 au Boléro à 20h00, avec la présence de la pianiste virtuose Audrey Vigoureux. L'entrée est libre.

En cette période électorale, M. Lambert rappelle aux fractions politiques désirant tenir un stand à proximité ou devant un commerce de ne pas oublier de prévenir le gérant. Ces stands restent soumis à autorisation du Conseil administratif via la demande d'autorisation à remplir auprès de la Police municipale.

M. Claude Genequand, Conseiller administratif :

Convalescent suite à la grippe, M. Genequand tient à excuser son absence, ainsi que celle de son Chef de service, à la Commission UAT le 16 février dernier.

Il confirme que les projets en cours sont suivis malgré tout. D'autre part, il informe que les dossiers concernant le triangle des Fayards, le giratoire de l'entrée de Versoix, le terrain de la Scie, etc. font l'objet de réunions essentielles avec les différents partenaires concernés.

Sports :

M. Genequand informe que les dossiers sont suivis, notamment en ce qui concerne la future salle omnisports ou les terrains de sports du CSV. Concernant le terrain synthétique, qui doit être changé tous les 10 ans, il sera traité lors de la Commission des sports du 26 février prochain. Une présentation sera effectuée avec trois différentes variantes. La Commission Environnements et espaces publics ainsi que la Commission des Finances auront à se prononcer quant à la rénovation de ce terrain.

M. Patrick Malek-Asghar, Conseiller administratif :

Hommage :

Ayant eu plusieurs fois par le passé le regret et la tristesse d'évoquer la mémoire de personnalités disparues de Versoix, M. Malek-Asghar souhaite évoquer ce soir la disparition d'un personnage de Versoix. Il veut parler de M. Edmond Vallet, plus connu sous le surnom de « Monmon ». On pouvait régulièrement rencontrer ce monsieur devant la Migros ou près du bancomat de l'UBS.

Suite à une courte maladie, Feu Edmond Vallet est décédé le 10 février dernier. Infirmes depuis sa naissance, il était un personnage très attachant. M. Malek-Asghar relève que s'il a pu vivre de manière autonome si longtemps dans la ville de Versoix, c'est aussi grâce à la cohésion sociale et au réseau constitué autour de lui. M. Vallet avait été, il y a fort longtemps, pris sous l'aile de la Famille Mühlheim qui tenait la laiterie à la Rampe de la Gare. Plus tard ce sont les Sœurs Brack qui ont pris le relais ou encore le Dr Croci.

M. Malek-Asghar tient à lui rendre hommage ce soir. Il informe qu'une cérémonie se tiendra en sa mémoire vendredi 28 février au jardin du souvenir à Versoix, entre 11h30 et midi.

Finances :

M. Malek-Asghar informe que les estimations relatives aux recettes fiscales de l'exercice 2014 sont bonnes pour tous les postes. Il relève en effet des recettes en progression par rapport à 2013 et en dépassement par rapport à la cible du budget 2014. Le Service des finances va agréger l'ensemble de ces éléments afin d'établir les comptes de la commune pour l'année 2014. La révision des comptes par la fiduciaire est en cours. Les chiffres seront présentés prochainement en Commission des finances ainsi qu'au Conseil municipal.

Boléro :

M. Malek-Asghar signale avec plaisir que la réalisation du bâtiment le Boléro est achevée. L'album photos de l'inauguration est projeté à l'écran. Il tient à rendre hommage au Service des bâtiments qui a su rendre ce bâtiment en temps et en heure largement dans le budget. Il félicite également le Service de la culture pour avoir si bien mis en valeur ces lieux. Il encourage chacune et chacun à visiter ce bâtiment.

En ce qui concerne les surfaces mises à disposition, M. Malek-Asghar informe que le bâtiment est maintenant quasiment entièrement loué. La finalisation des contrats de bail est en cours, de même que l'adjudication des mandats concernant les travaux intérieurs. Il se réjouit du flux relativement important de personnes versoisiennes qui occuperont le bâtiment (médecins notamment). Le restaurant devrait ouvrir d'ici fin avril-début mai au plus tard.

5

*05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE***CREDIT DE FR. 57'000.- : AMENAGEMENT DU CENTRE D'ACTION SOCIALE (CAS) DE VERSOIX**

M. Malek-Asghar présente et commente le message du CA relatif au crédit de CHF 57'000.- pour le réaménagement des locaux du CAS.

M. Malek-Asghar précise que les frais d'architectes sont à ses yeux justifiés par le fait que le Service des bâtiments et de la gérance ne pourra pas effectuer le suivi ces travaux. Le Service de la gérance aura en effet le plaisir de lancer prochainement les travaux liés à la rénovation du sauvetage. Le Service des bâtiments sera lui très occupé dans le cadre du suivi des finitions liées au Boléro ainsi que dans le cadre du processus lié à la rénovation du château d'Ecogia et de l'ancienne Préfecture. Pour toutes ces raisons, le CA a estimé raisonnable de mandater des professionnels.

Le CA propose aux Conseillers municipaux d'accepter ce crédit.

Préavis des Commissions :

M. Richard informe que la Commission des bâtiments, de la gérance et du développement durable a accepté ce crédit, lors de sa séance du 2 février 2015, par 9 voix.

M. Chappatte indique que la Commission des Finances, lors de sa séance du 17 février 2015, a accepté ce crédit à l'unanimité de ses 9 membres présents.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

DELIBERATION**« CREDIT DE FRs. 57'000.- DESTINE AU REAMENAGEMENT DES LOCAUX DU CENTRE D'ACTION SOCIALE (CAS) DE VERSOIX »**

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'augmentation des prestations effectuées par le Centre d'action sociale (CAS) de Versoix ;

Vu l'accroissement du nombre de collaborateurs-trices travaillant pour le Centre d'action sociale (CAS) de Versoix, et par conséquent l'augmentation du nombre de postes de travail nécessaire ;

Vu les locaux du Centre d'action sociale (CAS) de Versoix, sis 5, ch. de Versoix-la-Ville, mis à disposition par la Mairie, qui nécessitent d'être agrandis (voir les arguments qui précèdent) ;

Vu le message joint à la présente, qui décrit dans les détails les travaux nécessaires à l'agrandissement du Centre d'action sociale (CAS) de Versoix, version définitive validée par le Conseil administratif le 28 janvier 2015 ;

Vu le préavis de la commission des bâtiments, de la gérance et du développement durable, dans sa séance du 2 février 2015 ;

Vu le préavis de la commission des finances, dans sa séance du 17 février 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)**

- 1. D'autoriser le Conseil administratif à réaménager les locaux du Centre d'action sociale (CAS) de Versoix, sis 5, ch. de Versoix-la-Ville, tel que relevé dans le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif, en séance du 28 janvier 2015.*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs. 57'000.- destiné à financer les réaménagements cités au point 1 ci-dessus.*
- 3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiements à concurrence de Frs. 57'000.- afin de procéder aux réaménagements cités au point 1 ci-dessus.*
- 4. De comptabiliser la dépense nette de Frs. 57'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Versoix, dans le patrimoine administratif.*

5. *D'amortir la dépense nette prévue de Frs. 57'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Ville de Versoix, sous la rubrique No 58.331, de 2016 à 2025.*

6 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

CREDIT COMPLEMENTAIRE DE Frs. 152'000.- : PARKING BOLERO

M. Malek-Asghar présente et commente le message du CA relatif au crédit complémentaire de CHF 152'000.- pour la modification du système d'accès au parking « Le Boléro » et augmentation des places publiques.

Le CA propose aux Conseillers municipaux d'accepter ce crédit.

Préavis des Commissions :

M. Richard informe que la Commission des bâtiments, de la gérance et du développement durable a accepté ce crédit, lors de sa séance du 2 février 2015, à l'unanimité des 9 personnes présentes. Il précise que la discussion a concerné principalement le fonctionnement du parking et les enjeux liés à son bon usage.

M. Chappatte informe que lors de sa séance du 17 février dernier, la Commission des finances a approuvé, après une large discussion relative aux tarifs pratiqués et au coût de la caisse, ce crédit complémentaire par 9 oui et une abstention.

21h15 : Arrivée de M. Leiser.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

DELIBERATION

« CREDIT COMPLEMENTAIRE DE FRs. 152'000.- DESTINE A MODIFIER LE SYSTEME D'ACCES AU PARKING DU BOLERO POUR AUGMENTER LE NOMBRE DE PLACES PUBLIQUES »

Conformément aux articles 30, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le crédit voté par le Conseil municipal de la Ville de Versoix, le 26 mars 2012 destiné à acheter 142 places de parking sur 3 niveaux (-1, -2, -3), sous l'immeuble communal du Boléro ;

Vu le crédit voté par le Conseil municipal de la Ville de Versoix, le 17 novembre 2014 destiné à l'achat d'un niveau supplémentaire -4, de 53 places affectées à du P+R, sous l'immeuble communal du Boléro ;

Vu que ce parking communal, sis sous le Boléro, des niveaux -1 à -4 totalise 195 places;

Vu la nécessité de procéder à des travaux complémentaires, de manière à optimiser le fonctionnement de ce parking, en effectuant les aménagements décrits dans le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif, en séance du 4 février 2015 ;

Vu le préavis de la commission des bâtiments, de la gérance et du développement durable, dans sa séance du 2 février 2015 ;

Vu le préavis de la commission des finances, dans sa séance du 17 février 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
PAR 24 OUI ET 1 ABSTENTION**

1. *De procéder à des travaux complémentaires destinés à optimiser le fonctionnement du parking communal de 195 places sis sous l'immeuble du Boléro, tel que décrit dans le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif le 4 février 2015.*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de Frs. 152'000.- (en supplément au crédit déjà voté le 26 mars 2012), destiné à financer les aménagements cités au point 1 ci-dessus.*
3. *D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiements à concurrence de Frs. 152'000.- pour permettre l'exécution des aménagements cités au point 1 ci-dessus.*
4. *De comptabiliser et d'amortir ce crédit complémentaire de Frs. 152'000.- selon les modalités fixées dans le crédit initial qui a été voté par le Conseil municipal de la Ville de Versoix le 26 mars 2012.*

7

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

VICE-PRESIDENCE DU LOCAL DE VOTE POUR LES ELECTIONS COMMUNALES 2015

M. Richard rappelle que le bureau ordinaire n'est pas autorisé à gérer le local de vote lors des élections municipales 2015. La présidence sera assurée par M. Lavanchy tel que décidé lors d'une séance précédente.

La candidature au poste de vice-présidence de Mme Carole Trummer, soumise au CA et au bureau, a été reçue positivement de part et d'autre. La candidature pour la vice-présidence est soumise ce soir au CM.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Vote : Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la candidature de Mme Carole Trummer (25 votants).

8

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

PROPOSITION DE SOUTIEN A LA CREATION D'UN FONDS COMPENSATOIRE LIE AUX NUISANCES SONORES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'AEROPORT DE GENEVE

En préambule, M. Richard précise que dans le cadre de l'article 37 du règlement du Conseil municipal, le CM est invité à se prononcer sur un objet déterminé qui ne fait pas l'objet d'une délibération.

Président de la Commission Aéroport du GCRDL, M. Genequand a le plaisir de présenter une proposition de résolution relative à la création d'un fonds compensatoire lié aux nuisances sonores et environnementales de l'Aéroport de Genève. La Commission Aéroport, issue elle-même du Groupement des Communes de la Rive Droite du Lac dont le Président est M. Lambert, a été créée il y a environ une année suite à la mise en œuvre par les autorités fédérales et cantonales du PSIA (Plan sectoriel de l'infrastructure aéroportuaire) qui prévoit le développement de l'Aéroport.

L'Aéroport étant très utile à l'économie genevoise, M. Genequand souligne que la résolution n'est pas contre l'Aéroport mais qu'elle s'inscrit dans une collaboration entre l'Aéroport et les communes qui subissent les nuisances sonores et environnementales.

Pour illustrer ses propos, M. Genequand projette un document exposant les trajectoires des décollages des avions le 1^{er} janvier 2015. Cette image illustre que la population de Versoix est très clairement impactée par le bruit lié au trafic aéroportuaire. Il explique également la délimitation des zones de bruit en fonction des VLI DS II (valeurs limites d'immission pour le degré de sensibilité II). Cette limite se situe à l'intérieur de la ligne bleue sur le plan projeté à l'écran.

Les communes de Versoix, Genthod, Bellevue sont également fortement concernées et M. Genequand souligne l'interdiction de construire des logements dans cette zone. La Commission Aéroport du GCRDL a décidé d'intégrer les communes de Vernier, Satigny et Aire-la-Ville. M. Genequand souhaite donc agir afin que les citoyens soient défendus et puissent bénéficier de la redistribution d'une partie des bénéfices très importants de l'Aéroport.

M. Genequand se réfère à la résolution et rappelle que les communes touchées sont Versoix, Genthod, Bellevue, Pregny-Chambésy. La commune de Collex-Bossy n'est pas concernée mais souhaite apporter son soutien à la démarche. Il explique que les Villes de Meyrin et Grand-Saconnex ne sont pas incluses car elles bénéficient des retombées économiques (taxe professionnelle) et fiscales de

l'Aéroport. Les communes de Satigny, Vernier et Aire-la-Ville sont également concernées par cette résolution qui sera adressée prochainement au Grand-Conseil, si les CM soutiennent la proposition.

M. Richard précise que la résolution présentée ce soir est issue d'une démarche extérieure. Le CM est donc invité à se prononcer quant au soutien de ce texte.

Préavis des commissions

M. Rothlisberger informe que lors de sa séance du 3 février dernier, la Commission de l'Environnement et des espaces publics a approuvé cette résolution à l'unanimité de ses 9 membres présents.

Discussion :

Ayant une très bonne connaissance de l'Aéroport, M. Angelo rappelle que l'Aéroport engendre environ 80 millions bénéfiques net pour 2014, la moitié étant reversée à l'Etat. La résolution demande un fonds compensatoire à hauteur de 20 millions et il s'en réjouit. Il estime que la population le mérite. Il demande combien de communes font partie de la Commission Aéroport.

M. Genequand cite à nouveau les communes impactées par le bruit et par la non construction de logements dans cette zone : Vernier, Satigny, Aire-la-ville, Bellevue, Genthod, Versoix, Pregny-Chambésy. Il souligne la spécificité propre à cette zone de bruit.

M. Chappatte demande qu'une correction soit apportée dans le dernier considérant du texte : « ... le règlement à des projets **d'intérêt public**... ».

M. Kummer affirme que la résolution, dont le Groupement des Communes de la Rive Droite du Lac est à l'origine, a été modifiée par l'ATCR (Association Transfrontalière des Communes Riveraines de l'Aéroport). Il s'étonne qu'il ne soit pas possible d'associer à la démarche du GCRDL les communes de Meyrin et de Grand-Saconnex.

Par ailleurs, il est inquiet du discours tenu vis-à-vis de l'Aéroport qui est cité comme le poumon économique du canton. Il regrette en effet le peu d'esprit critique démontré envers le PSIA. L'étude demandée par le Conseil d'Etat fait état de 15 millions de passagers à l'heure actuelle, 25 millions de passagers sont prévus en 2030, ce qui veut dire une augmentation de plus de 35 mouvements par heure. Il souhaite vivement que la Ville de Versoix agisse sur ces prévisions et arrête de soutenir les projets de l'Aéroport les yeux bandés.

En ce qui concerne le logement, M. Kummer affirme qu'une pesée d'intérêt est nécessaire, construire du logement, oui ! Mais pas n'importe comment ! Il affirme que la Ville de Versoix doit prendre une décision quant à ce

qu'elle veut faire par rapport à la croissance et au développement de l'Aéroport.

Finalement, M. Kummer estime qu'il est important de réfléchir en terme de santé et pense qu'il serait intéressant de lancer une étude épidémiologique en rapport avec la santé des versoisiens.

Il annonce qu'il votera en faveur de cette résolution mais il souhaite un travail plus sérieux sur le fond.

M. Leiser confirme que l'on ne peut pas aller contre cette résolution qu'il tient à saluer. Il indique qu'il s'agit là d'un premier pas regroupant plusieurs communes qui ont envie d'aller dans une direction intéressante. Il espère également que l'Aéroport pourra comprendre que certaines communes riveraines se mobilisent en faveur d'une certaine qualité de vie. Il est par ailleurs convaincu que les communes de Meyrin et Grand-Saconnex rejoindront le mouvement une fois qu'il aura démarré. Il encourage les communes à ouvrir la brèche et à s'unir afin d'être plus efficaces.

M. Richard rebondit sur l'une des remarques de M. Kummer et annonce à nouveau la présentation du SABRA à Versoix le 9 mars prochain.

Il rappelle que le CM est appelé à se prononcer sur la proposition de soutien à la résolution présentée par M. Genequand.

PROPOSITION

Au sens de l'article 37 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Versoix.

Le Conseil municipal, est invité à se prononcer sur un soutien au texte : "Pour la création d'un fonds de compensation lié aux nuisances sonores et environnementales de l'Aéroport International de Genève", présenté par les communes se trouvant dans la zone de bruit VLI DS II, à l'exception des communes de Grand-Saconnex et Meyrin.

Le Conseil municipal

ACCEPTE

A L'UNANIMITE (25 VOTANTS)

1. *De soutenir la résolution adressée au Grand Conseil de la République et Canton de Genève : "Pour la création d'un fonds de compensation lié aux nuisances sonores et environnementales de l'Aéroport International de Genève", présentée par les communes se trouvant dans la zone de bruit VLI DS II, à l'exception des communes de Grand-Saconnex et Meyrin.*

Au nom de la Commission Aéroport du GCRDL, M. Genequand remercie les Conseillers municipaux de leur soutien en faveur de cette résolution.

9

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

PROPOSITION INDIVIDUELLES ET DIVERS

En s'adressant à M. Genequand, M. Schenker tient à faire remarquer que les habitants et les commerçants de l'Ancien-Péage attendent des réponses en ce qui concerne ce secteur. Des plans ont été présentés en décembre 2014 mais force est de constater que deux mois ont passé depuis et l'information donnée ce soir par M. Genequand ne lui suffit pas. Il souhaite savoir quand une réponse sera donnée aux intéressés.

M. Genequand indique à M. Schenker qu'une réponse sera communiquée prochainement. Il confirme que l'étude du chemin de l'Ancien-Péage avance. Des précisions quant au projet ne peuvent néanmoins pas être transmises avant la décision de l'Etat. Il confirme également que le chemin de l'Ancien-Péage ne sera pas raccordé au giratoire de la Route Suisse. Une présentation d'un projet non définitif sera effectuée lors de la prochaine commission EE.

M. Genequand affirme que l'Imprimerie de Versoix sera tenue au courant du résultat de l'étude et assure que les camions pourront continuer à venir effectuer les livraisons destinées à l'Imprimerie.

M. Schenker remercie M. Genequand et indique qu'il transmettra la réponse aux intéressés.

M. Kummer revient sur l'information donnée par M. Lambert à propos de la tenue des stands des partis politiques. Il souligne la difficulté de rencontrer la population devant la Coop car la majorité des personnes y accèdent depuis le parking par les escalators. Il regrette également que la tenue de stands sur l'Esplanade de Versoix Centre-Ville ne soit pas autorisée par la Police municipale. Il demande d'où vient cette interdiction. Il propose qu'une exception soit faite pour la campagne électorale 2015 et rêve que tous les partis puissent se présenter ensemble sur l'Esplanade.

M. Lambert informe tout d'abord que le gérant de la Coop, pour autant qu'il soit contacté à l'avance, accepte que les stands se tiennent vers les escalators. En ce qui concerne l'Esplanade qui est encore en travaux, il informe que le plan de servitude n'a pas été finalisé et que le propriétaire du lieu doit donner son accord.

Après être intervenu à plusieurs reprises en faveur de l'accès aux parkings pour les handicapés, M. Rothlisberger se doit de remercier le Service technique des bâtiments, qui sous l'impulsion du CA délégué, a trouvé une solution pour permettre à ceux-ci d'accéder au parking communal sans avoir à descendre de leur véhicule. Il est prévu que des badges magnétiques soient disponibles pour les handicapés sur présentation de leur carte auprès de la réception de la Mairie d'ici peu. M. Rothlisberger déplore

cependant qu'il n'y ait pas d'accès pour les handicapés à la Mairie.

M. Malek-Asghar a entendu dire que plusieurs personnes se plaignent des portes du parking du Boléro qui sont fort lourdes, il en convient. Maintenant que la Mairie est devenue propriétaire de l'ensemble de ce parking, des travaux pourront être entrepris avec une étude pour des systèmes d'ouverture automatique. Il souligne la sévérité des normes en matière de sécurité anti feu. En ce qui concerne l'accès pour les handicapés à la Mairie, l'affaire est à suivre.

M. Kummer revient sur la campagne électorale et le débat d'idées organisé en date du 30 mars. Il propose qu'une deuxième soirée soit programmée afin de permettre un autre débat notamment en ce qui concerne le deuxième tour.

PAROLE AU PUBLIC

La parole n'est pas demandée.

La séance est levée à 22h00.